

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHÔNE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

Délibération n°24-DC113

Conseil Communautaire du 07 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre, le conseil communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle des fêtes de la commune d'Injoux-Génissiat, sous l'autorité de Monsieur Patrick PERRÉARD, Président.

Présents :

BILLIAT :

CHAMPFROMIER : Jacques VIALON - Gilles FAVRE

CHANAY : Elisabeth JEAMBENOIT - Lucie JOUHAUD

CONFORT : Daniel BRIQUE

GIRON :

INJOUX-GENISSIAT : Joël PRUDHOMME - Patricia VERDET - Sophie SELLIER

MONTANGES :

PLAGNE : Philippe DINOCHÉAU

SAINT-GERMAIN-DE-JOUX : Gilles THOMASSET

SURJOUX - LHOPITAL : Frédéric MALFAIT

VALSERHÔNE : Patrick PERREARD - Isabelle DE OLIVEIRA - Jean-Pierre FILLION – Gilles ZAMMIT - Annick DUCROZET - Marie-Françoise GONNET - Serge RONZON – Catherine BRUN - Sacha KOSANOVIC - Anthony GENNARO – Christiane RIGUTTO

VILLES : Guy SUSINI

Absents :

Jean-Marc BEAUQUIS - Antoine MUNOZ - Raphaël CASTIGLIA - Florian MOINE - Christophe MARQUET

Pouvoirs :

Denis MOSSAZ à Joël PRUDHOMME - Pierre CHARPY à Gilles THOMASSET - Régis PETIT à Isabelle D OLIVEIRA - Katia DATTERO à Patrick PERREARD - Mourad BELLAMMOU à Jean-Pierre FILLION - Benjamin VIBERT à Sacha KOSANOVIC - Sebahat BULUT à Catherine BRUN - Marielle BERGERET - Christiane RIGUTTO - Sandra LAURENT-SEGUI à Annick DUCROZET

Votants : 32

Présents : 23

Date de la convocation : 30 octobre 2024

Secrétaire de séance : Catherine BRUN

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20241107-24-DC113-AI
Date de télétransmission : 13/11/2024
Date de réception préfecture : 13/11/2024

Nature de l'acte : 4. Fonction publique – 4.1 Personnels titulaires et stagiaires

Objet : Approbation du règlement intérieur du personnel de Terre Valserhône, l'Interco

Madame la Vice-Présidente déléguée, Isabelle DE OLIVEIRA, rappelle la nécessité de se doter d'une charte commune s'appliquant à l'ensemble du personnel de la Communauté de communes quelles que soient leur situation administrative (titulaire, stagiaire, contractuel de droit public ou de droit privé), leur affectation et la durée de leur recrutement (agents saisonniers, occasionnels ou vacataires, apprentis,...) qui a pour objet de :

- D'organiser et de préciser les règles et la vie au sein de la Communauté de communes dans l'intérêt de tous, notamment en matière d'organisation du temps de travail, de gestion des congés, l'application des mesures d'hygiène, de sécurité et d'aménagement des conditions de travail.
- d'assurer un bon fonctionnement des services.

Ce règlement sera communiqué à tout agent de Terre Valserhône, l'Interco.

Elle invite en conséquence les conseillers communautaires à bien vouloir se prononcer.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-Présidente déléguée,

VU le projet de règlement intérieur du personnel de Terre Valserhône, l'Interco, joint en annexe,

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 27 septembre 2024,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** règlement intérieur du personnel de Terre Valserhône, l'Interco tel que joint à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** monsieur le Président ou madame la Vice-présidente déléguée aux ressources humaines à signer et prendre tous les actes afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valsenhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

Publié le :

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La secrétaire
Catherine BRUN

Le Président
Patrick PERRÉARD



Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20241107-24-DC113-AI
Date de télétransmission : 13/11/2024
Date de réception préfecture : 13/11/2024



Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20241107-24-DC113-AI
Date de télétransmission : 13/11/2024
Date de réception préfecture : 13/11/2024